

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Mercredi 15 Décembre 2021**

FG/AB  
2021-173

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi quinze décembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie, et par visioconférence, sur convocation adressée le 9 décembre 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville ([www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)).

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguillé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à Mme Delphine Pando), Mme Aline Esnault (pouvoir à M. Stéphane Sabathier), M. Michel Thomasson (pouvoir à M. Philippe Abraham).

*Le Conseil Municipal désigne Patrice Brière comme secrétaire de séance.*

.....

**BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL  
DE LA COMMUNE DE TROUVILLE-SUR-MER  
POUR L'EXERCICE 2022**

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 18 novembre 2021, relative aux orientations budgétaires pour 2022,

Vu l'avis de la commission des finances et du foncier du 3 décembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Votent contre : Mme Rébecca Babilotte ; Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson (*pouvoir à M. Philippe Abraham*), Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

**Décide :**

- Article unique : d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2022 comme suit :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	18 254 040,00 €	18 254 040,00 €
Investissement	7 704 203,57 €	7 704 203,57 €
<b>Total</b>	<b>25 958 243,57 €</b>	<b>25 958 243,57 €</b>

**Le Maire :**

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

.....  
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**